

*Une présence qui s'affirme
depuis 1982*



170 P NP **DM25**

Centrale à cycle combiné du Suroît
par Hydro-Québec

Beauharnois

AUD 6211-03-064

CENTRALE THERMIQUE À CYCLE COMBINÉ DU SUROÎT

MÉMOIRE

***ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE***

AQLPA

10 octobre 2002

CENTRALE THERMIQUE À CYCLE COMBINÉ DU SUROÏT

L'AQLPA

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'atmosphère qui œuvre au Québec depuis 20 ans. L'AQLPA prône la réduction des émissions à l'origine des grands problèmes de pollution atmosphériques tels, le smog, les précipitations acides, l'amincissement de la couche d'ozone et le réchauffement de l'atmosphère.

NOTRE INTÉRÊT

Le mandat de l'AQLPA l'amène à identifier des sources existantes et/ou prévisibles de pollution atmosphérique et à proposer des solutions ou des alternatives et à en faire la promotion afin d'obtenir une réduction générale des émissions polluantes d'origine québécoise. Par exemple l'AQLPA en 1982, identifiait l'usine d'affinage des métaux situé à Rouyn-Noranda comme source d'émissions polluantes devant faire l'objet de réductions majeures et urgentes de ses émissions. La gravité du problème des pluies acides exigeait une réduction très importante des émissions d'anhydride sulfureux SO₂ et d'oxydes d'azote NO_x dans l'Est du continent afin de protéger le territoire québécois. L'usine de la Noranda était de loin la plus imposante source d'anhydride sulfureux au Québec. Deux alternatives pouvaient être envisagées face à cette usine construite dans les années 1920, la fermeture ou la récupération des gaz précurseurs des pluies acides. La compagnie Noranda et le gouvernement du Québec optèrent en 1988 après des années de négociations pour la construction d'une usine de récupération des gaz acides pour les transformer en acide sulfurique pouvant être vendue sur le marché. Cette transformation dans le procédé industriel assura une réduction d'environ 75% des émissions d'anhydride sulfureux de cette usine.

Les gouvernements Canadien et Québécois reconnaissent à ce moment le besoin impérieux de réduire les émissions polluantes d'autres gaz et substances causant les pluies acides et le smog. L'AQLPA à cette époque tentait également d'obtenir des réductions d'émissions polluantes telles les oxydes d'azote NO_x provenant du parc automobile québécois et joignait ses efforts à ceux des groupes environnementalistes canadiens et américains pour obtenir des réductions proportionnelles dans chacune des régions responsables des émissions causant les pluies acides et le smog. Les émissions d'anhydride sulfureux furent considérablement réduites depuis ce temps en Amérique du Nord. Quant aux émissions d'oxydes d'azote malgré une légère amélioration de la situation attribuable à la venue en 1985 des convertisseurs catalytiques sur les véhicules automobiles, la croissance constante du parc automobile a fait en sorte que ces émissions n'ont jamais cessé d'augmenter. Cette croissance continue du parc automobile québécois et l'augmentation des émissions américaines et ontariennes ont malheureusement fait que la qualité de l'air dans le sud du Québec demeure très préoccupante. Malgré une diminution relative des émissions locales de monoxyde de carbone CO, de matières particulaires MP et de composés organiques volatils COV, les épisodes de smog dont ils sont en partie responsables sont de plus en plus sévères et fréquents. Tous ces polluants associés aux oxydes d'azote contribuent à la formation du smog.

Depuis le milieu des années 1980 un autre problème atmosphérique a été reconnu par les gouvernements, l'accumulation de gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone CO_2 qui causent le réchauffement de l'atmosphère. Il faut souligner ici que le réchauffement de l'atmosphère fait augmenter en durée et en sévérité les épisodes de smog. La majorité des pays formant la communauté mondiale, sauf les États-Unis et quelques autres pays récalcitrants, s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Globalement ces pays ont convenu de réductions de l'ordre d'environ 5,2% par rapport au niveau de référence de 1990, la part du Canada serait quant à elle de 6% sous le seuil de 1990. Le Québec s'est fait fort d'être le leader canadien dans cette entreprise de réduction des gaz à effet de serre, ce que nous appuyons très certainement.

C'est donc dans cette perspective que nous intervenons dans le dossier de la centrale thermique à cycle combiné du Suroît.

NOTRE OPINION, PLUS N'EST PAS MOINS

Nous estimons que ce projet doit être abandonné car il est en contradiction avec plusieurs engagements du Québec en matière de réduction de la pollution atmosphérique. Par exemple de 2007 à 2012 le Canada incluant le Québec, doit atteindre des réductions de 75% de l'anhydride sulfureux, de 30% des oxydes d'azote et de 6% des gaz à effet de serre. Dans le cas des gaz à effet de serre des réductions additionnelles de 50% seront nécessaires d'ici 2030. De plus les ministres canadiens de l'Environnement se sont engagés dans le cadre de leur rencontre de juin 2000 à Québec à resserrer les normes sur les matières particulaires PM et l'ozone O₃. Ces nouvelles normes doivent ramener d'ici 2012 la concentration d'ozone dans l'air ambiant de 82 ppm (82 parties par milliard) à 65ppm. Quant aux matières particulaires elles devront passer de 120 micro grammes par mètre cube d'air à 30 micro grammes par mètre cube d'air.

Bien que l'étude d'impact sur l'environnement de la centrale thermique du Suroît tente de minimiser l'importance de ses émissions en les comparant au bilan global, il faut réaliser que *plus n'est pas moins*. (voir Étude d'impact sur l'environnement, centrale à cycle combiné du Suroît, Hydro-Québec, mars 2002)

Par exemple une augmentation d'environ 3% des gaz à effet de serre occasionnée par la centrale thermique du Suroît annulerait la moitié de l'effort de réduction de 6% envisagé pour le Québec. Cela pourrait représenter l'annulation pure et simple des réductions de gaz à effet de serre d'un programme obligatoire d'inspection et d'entretien appliqué à l'ensemble du parc automobile du Québec soit 4.4 millions de véhicules. Les augmentations prévues dans l'étude d'impact sur l'environnement pour les autres émissions polluantes sont présentées comme relativement mineures, mais elles représentent tout de même l'équivalent des émissions de plus de 10 milles voitures âgées de 7 ans (référence rapport final Phase II, Un air d'avenir, AQLPA avril 2001).

LES RÉPERCUSSIONS, BRADER LE PROGRÈS

Nous considérons que d'autres raisons militent également en faveur de l'abandon de ce projet de centrale thermique comme des autres projets de centrales thermiques sollicités par Hydro-Québec. Nous tenons à rappeler qu'il n'y a pas si longtemps suite au Débat public sur l'énergie au Québec en 1995, Hydro-Québec à la demande de la population et du gouvernement du Québec, s'était engagé à prioriser l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie et le développement des énergies vertes comme l'énergie éolienne. Force est de constater qu'Hydro-Québec n'a pas respecté ses engagements, pire Hydro-Québec a fait dérailler le programme d'économie d'énergie pour le remplacer par un recours à l'énergie thermique la filière la plus polluante. Rappelons qu'Hydro-Québec s'était fixé un objectif d'économie d'énergie de 9Tw/h (terrawatt/heure) qu'elle n'en a réalisé que 2.5Tw/h et que la centrale thermique du Suroît représente 6.5Tw/h soit la partie non réalisée de son engagement.

Les arguments de développement économique et de création de richesses invoqués par Hydro-Québec pour justifier ce projet de centrale thermique ne doivent pas nous tromper et nous amener à brader le progrès social et technologique pour des promesses de richesses plus illusoires que durables. Nous sommes profondément convaincus que la recherche de l'excellence en efficacité énergétique, en conservation de l'énergie et dans le développement des énergies vertes comme l'énergie éolienne nous permettra de réduire les coûts de production d'énergie. L'énergie éolienne par exemple a vu ses coûts de production fondre littéralement ces dernières années au même moment les développements technologiques rendaient cette énergie plus accessible et fiable.

L'industrie de la conservation de l'énergie quant à elle s'est grandement développée et laisse entrevoir des possibilités remarquables pour peu qu'on lui laisse les coudées franches et qu'on l'encourage. Le domaine de l'efficacité énergétique promet pour demain sinon maintenant des appareils électriques consommant la moitié moins d'énergie.

Il faut aussi considérer qu'avec le réchauffement de l'atmosphère nos besoins de chauffage diminuent ce qui déjà libère de l'énergie, Hydro-Québec le reconnaît, bien qu'elle préfère ignorer cette tendance.

Nous soutenons que dans ces conditions le développement de la filière thermique serait néfaste au point de vue environnemental et nuirait au progrès social et technologique. De plus les coûts de production liés au projet de la centrale thermique du Suroît nous apparaissent sous-estimés et risquent d'augmenter à cause des fluctuations à la hausse que connaît fréquemment le secteur gazier.

Nous croyons donc que ce projet serait un fort mauvais choix et qu'il serait préférable de l'abandonner.

André Bélisle
président